

Questions/Réponses

Un actionnaire individuel

Vous évoquez sans cesse l'Europe, mais l'Europe compte 27 Etats membres. La CNP est-elle présente dans chacun de ces Etats ?

Gilles BENOIST

Dans certains pays, nous opérons à travers une filiale. C'est notamment le cas en Italie, en Espagne, au Portugal et en Irlande. Dans d'autres pays, nous accompagnons certains de nos partenaires comme le groupe 3 Suisses à travers Cofidis. Le rapport d'activité sera disponible dans quelques semaines et vous y découvrirez que nous sommes ainsi présents dans un certain nombre de pays, comme la Grèce, la Belgique et même la Roumanie. Mais nous n'avons clairement pas l'ambition de couvrir l'intégralité des pays de l'Union européenne.

Un actionnaire individuel

C'est la première fois que je participe à une assemblée générale au cours de laquelle ne sont pas soumises au vote des résolutions donnant des outils financiers relatifs aux mouvements de capital, et permettant de régler des achats ou prises de participation dans des sociétés. Comment l'expliquer ? Les résolutions votées l'an passé courent-elles jusqu'à la prochaine assemblée générale, ou n'est-ce qu'une conséquence du changement de la forme juridique de la Société ?

Comment procéderiez-vous si une opportunité de prise de participation ou de rachat surgissait demain ?

D'autre part, vous avez envisagé de réaliser une opération entrant dans votre politique stratégique de développement pour les années 2006 à 2008, notamment dans les pays d'Europe. Cette opération avortée avec MPS Vita revêtait selon moi une grande importance, car elle aurait fait du Groupe un acteur majeur en Italie. Or vous avez reculé sous l'influence de vos grands actionnaires. Il existe d'autres sociétés sur la place de Paris qui réalisent des acquisitions à marche forcée en ne distribuant pas de dividendes. Une telle tactique, si elle avait été suivie pendant quelques années, vous aurait peut être permis de candidater au rachat de MPS Vita.

Gilles BENOIST

Sur la question de l'opération de développement international, à la mi-janvier le Directoire a renoncé à l'unanimité à faire acte de candidature pour le rachat de MPS Vita. Au même moment, un autre bancassureur a lui aussi renoncé à candidater. Cela n'est pas anodin. Ce projet ne nous paraissait pas opportun pour CNP Assurances. Nous avons d'ailleurs réussi à trouver un mode de financement de cette opération, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une augmentation de capital. De fait, nous avons privilégié la rentabilité à la part de marché.

Trois raisons majeures expliquent notre rejet de ce projet :

- une insuffisante relativité du projet [croissance du bénéfice par action] ;
- un partenariat qui ne semblait pas susceptible d'être correctement organisé ;
- des difficultés qui auraient pu nuire à notre partenaire actuel Capitalia.

Nous n'avons pas même présenté le projet au Conseil de surveillance, car nous avons estimé qu'il n'était pas pertinent.

Antoine LISSOWSKI

Effectivement nous n'avons pas d'autorisation permanente pour procéder à des augmentations de capital, c'est pourquoi l'année dernière nous avons convoqué une AGE à l'automne pour faire voter celle de 700 M€ concernant le financement de l'acquisition d'Ecureuil Vie. En revanche, la résolution qui porte cette année le numéro 13 concernant le programme de rachat est renouvelée régulièrement et peut permettre le paiement par remise d'actions CNP.

Un actionnaire individuel

J'aimerais revenir sur le changement de statut en SA avec Conseil d'Administration. Quelles sont les raisons précises de cette décision ? Comment expliquer ce nouveau changement, 10 ans après avoir opté pour un autre statut ?

Augustin de ROMANET (Directeur général de la Caisse des Dépôts)

Le président des Caisses d'épargne et celui de la Poste me délèguent la réponse à cette question. Nous avons décidé d'un commun accord de procéder à un changement de mode de gouvernance. A ce stade, il s'agit d'un projet soumis à la consultation des instances représentatives du personnel de CNP Assurances. Ce statut nous semble permettre un meilleur fonctionnement, de meilleurs échanges entre les membres du Conseil d'Administration. Dans une société avec Conseil d'Administration et Directeur Général, l'unité de direction est plus facilement assurée car il n'y a qu'un chef, ce qui est toujours souhaitable pour une organisation. Parmi les sociétés du CAC 40, seules 6 ou 7 conservent le statut de société à Conseil de Surveillance et Directoire. Les principaux actionnaires s'apprêtent à recommander la reconduction de tous les membres du directoire, ce qui revient à reconnaître la qualité de la politique qui a été menée. Dès lors que les membres du Directoire pourraient être reconduits, nous souhaitons que Gilles Benoist soit nommé Directeur général. Il nommera ensuite à ses côtés des directeurs généraux délégués, qui l'assisteront et se verront attribuer des domaines de compétences spécifiques. Nous aurons ainsi une meilleure cohérence des prises de décision et une meilleure lisibilité vis-à-vis des tiers, notamment à l'international. Si le projet était entériné, il faudrait certainement dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de directeur général, afin que ce dernier se consacre pleinement à la direction de la Société. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un projet sur lequel les instances représentatives du personnel devront rendre un avis.

Un actionnaire individuel

Qu'advierait-il si des raiders décidaient de fondre sur CNP Assurances ? Comment vous défendriez-vous ? Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui tout le monde achète tout et n'importe quoi.

Gilles BENOIST

Nous appartenons au secteur public, même si nous sommes introduits en bourse. De grands actionnaires publics et l'Etat détiennent trois quarts du capital. Cela signifie que notre société n'est pas Opéable. Les grands actionnaires de CNP Assurances sont en outre signataires d'un pacte cosigné par l'Etat qui réaffirme l'appartenance de CNP Assurances au secteur public. Le décret de 1998 qui stipule que la majorité du capital doit être détenue par le secteur public n'a jamais été abrogé.

Un actionnaire individuel

J'interviens au nom de l'association pour la promotion de l'actionnariat individuel.

Je vous félicite pour ces bons résultats et pour les conditions de l'augmentation de capital, ainsi que pour l'avancement de la date de mise en paiement du dividende. Le calendrier de cette mise en paiement va-t-il devenir récurrent ?

Par rapport au cours de bourse, envisagez-vous un split ? Une attribution gratuite est-elle envisageable ?

Edmond ALPHANDERY

Francis Mayer a beaucoup insisté pour que notre Assemblée générale se tienne aussi tôt que possible. Je souhaite que nous continuions sur ce rythme dans les années à venir. Dès l'instant où les comptes sont disponibles, pourquoi attendre ?

Gilles BENOIST

Nous nous sommes interrogés quant à l'opportunité de diviser la valeur de l'action pour la rendre plus accessible. Cette question viendra à l'ordre du jour si le cours continue à monter. Nous ferons une proposition aux actionnaires dans ce sens dès lors que cela peut permettre d'améliorer l'accessibilité de l'action pour les actionnaires individuels.

Un actionnaire individuel

Avez-vous reçu des questions écrites ?

Gilles BENOIST

Non.

Un actionnaire individuel

Vous venez de préciser le caractère public de la Société. Existe-t-il une incompatibilité entre la situation de CNP et les contraintes propres à la réglementation européenne ? Il arrive que l'Etat gère astucieusement ses actifs. Le développement de la Société, sa croissance, et une certaine tendance à s'orienter vers le secteur privé peuvent amener à s'interroger sur le caractère évolutif de la situation de la CNP. Il se peut que l'Etat entreprenne un jour de remettre la CNP dans le secteur privé, ce qui serait cohérent et pertinent compte-tenu de sa valorisation et de son développement. Quel est votre sentiment sur ce sujet ?

Gilles BENOIST

Le fait que nous soyons détenus majoritairement par des acteurs publics ne pose strictement aucune difficulté au regard de la réglementation européenne. Cela n'a aucune incidence sur les textes qui nous sont applicables. Notre situation est la même que celle d'autres compagnies d'assurance françaises, comme par exemple Axa ou AGF.

Ne me demandez-pas de disserter sur la doctrine du gouvernement français quant à la répartition entre le secteur public et le secteur privé. Celle-ci relève exclusivement de choix politiques nationaux.

Un actionnaire individuel

Pour quelle raison le marché de l'assurance au Portugal se trouve-t-il dans une situation si mauvaise ?

Pourquoi la notation de CNP Assurances est-elle de AA et non de AAA ?

Vous envisagez de distribuer des actions afin de motiver le personnel, qui est déjà largement rémunéré. Votre DRH n'est-il pas capable de motiver le personnel ?

Gilles BENOIST

Le seul acteur français noté AAA est la Caisse des Dépôts !

Le développement durable a la vertu de mettre en évidence le fait qu'il existe différentes parties prenantes d'une Entreprise : ses actionnaires, ses clients mais également son personnel. Je considère que lorsque les personnels se donnent du mal pour faire réussir l'Entreprise, ils peuvent être rétribués par les différents modes existants. Nous croyons à l'actionnariat salarié. Depuis notre introduction en bourse, nous avons fait en sorte que près des trois quarts des salariés soient actionnaires de l'Entreprise. La distribution d'actions gratuites est selon nous justifiée. Le personnel

est par ailleurs correctement rémunéré. Enfin, le fait d'avoir un actionnariat salarié fort est important en cas de velléités offensives de certains acteurs.

Xavier LARNAUDIE-EIFFEL

Le marché de l'assurance au Portugal suit la situation économique du pays, ce qui explique une progression plus faible que dans le reste de l'UE. Le marché de l'assurance vie a en outre subi une modification réglementaire qui s'est avérée défavorable. Cela n'a pas empêché notre filiale de performer le marché. Le Portugal représente un marché est de taille réduite, et déjà très concentré. Dans ce contexte, nous n'avons pas vu en 2006 d'opportunités nouvelles de développement.

Un actionnaire individuel

Je souhaite revenir sur les actions gratuites. Vous avez rappelé que la Société était protégée des OPA raison de ses actionnaires et de son statut public. En tant qu'entreprise publique, je ne vois pas pourquoi l'on appliquerait des méthodes de gestion du secteur privé.

Gilles BENOIST

Il ne faut pas confondre l'appartenance au secteur public avec le fonctionnement de la Société. Depuis 1992, CNP Assurances est une société anonyme d'assurance. Cela signifie qu'elle fonctionne depuis lors comme n'importe quelle société anonyme de droit privé. L'ensemble des salariés, à l'exception des fonctionnaires mis à la disposition par la Caisse des Dépôts, relèvent de la convention collective des sociétés d'assurance. Il serait choquant que les systèmes d'actionnariat salarié ne s'appliquent pas au sein de notre société.

Un actionnaire individuel

Le Président Alphandéry a évoqué le changement de règle d'administration de la Société et le renouvellement du Directoire. Serait-il possible de préciser quelles seraient les positions et fonctions des différentes personnes qui pilotent l'Entreprise au sein de la future organisation ?

Augustin de ROMANET

Il s'agit d'un projet qui doit encore être soumis aux instances représentatives du personnel. Je vous ai révélé que les actionnaires avaient l'intention de reconduire la totalité du directoire. Il est probable que le futur directeur général soit Gilles Benoist, à qui il appartiendra de désigner les différents directeurs délégués. Tout cela s'inscrit dans une perspective à la fois de stabilité concernant les personnes et de novation dans l'attribution des tâches.

Naturellement, s'agissant du président dans la nouvelle organisation, les actionnaires ont l'intention de proposer la reconduction d'Edmond Alphandéry.

Un actionnaire individuel

Deux candidats restent en lice pour les élections présidentielles. Il semble qu'il soit question de modifier le statut de l'assurance vie en France. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Gilles BENOIST

Quelques revues économiques se sont efforcées de résumer les propositions des candidats. Pour nous en tenir à l'assurance vie, Nicolas Sarkozy a affirmé qu'il ne modifierait pas le statut de l'assurance vie. Madame Royal a été plus nuancée, et a fait valoir qu'elle modifierait peut-être certains aspects de l'assurance vie. Aucun des deux candidats n'a été très précis. J'ajoute que Monsieur Fillon a confirmé qu'il n'était pas question de modifier le régime juridique et fiscal de l'assurance vie.

Un actionnaire individuel

Je tiens à signaler que les droits préférentiels de souscription [à l'occasion de l'augmentation de capital de janvier 2007] ont occasionné auprès de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France la perception de frais très élevés.

Gilles BENOIST

Nous nous entretiendrons de ce sujet avec vous après cette Assemblée générale.

Un actionnaire individuel

Je souhaite savoir ce que vous avez fait pour les déshérités ou les personnes défavorisées cette année, notamment en termes d'accès à l'emploi ?

Gilles BENOIST

J'ai signé la charte de la diversité dans le prolongement de l'action menée par mes prédécesseurs. Cette charte porte sur certaines actions très précises, à commencer par l'insertion des jeunes en difficulté. L'Entreprise compte en permanence entre 55 et 60 jeunes en insertion. Nous avons engagé des actions en faveur de l'insertion des handicapés depuis 10 ans. Nous avons signé un accord sur l'égalité hommes-femmes. La fondation CNP Assurances, qui est affiliée à la Fondation de France, intervient dans le domaine la lutte contre la douleur sous toutes ses formes en France, finançant expériences et recherche. Nous ne pouvons pas demeurer à l'écart des grands enjeux de la société française. Nous sommes également entrés dans la première fondation française pour la micro-assurance et nous proposons des produits à destination des chômeurs qui créent leur entreprise.